

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil VINGT TROIS
Le 22 JUIN à 20 heures 30

Nombre de Conseillers en Exercice :	11
Présents : Pouvoirs	11
VOTANTS :	11

Le Conseil Municipal de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Michel PLAZANET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2023

PRÉSENTS : PLAZANET Michel, , NONY Claire, WARTTEL Jacques, LOFFICIAL Pierre, DESSENNE Michel, CHASSAGNE Serge, JABEAU Jean Claude, DUPUY Marie Françoise, LAVAUD STOTE Ghislaine, MOLLE Martin, DROUET Alexis.

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : DUPUY Marie Françoise

038-2023

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Alexis DROUET, Martin MOLLE
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT SAISONNIER POUR LES REMPLACEMENTS DES AGENTS TECHNIQUES.

Madame Claire NONY, Marie-adjointe, expose au conseil municipal la nécessité de faire appel à un agent saisonnier pour pallier l'absence des agents techniques lors des congés d'été.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, considérant que cette décision permettrait d'éviter de prendre trop de retard sur l'entretien du Bourg et autres travaux.

- **DECIDE** de recruter un agent saisonnier pour une période de 2 mois à compter du 1^{er} juillet 2023 en remplacement des agents techniques en congés.
- **PROPOSE** que ce recrutement soit géré avec le service de l'emploi temporaire du Centre de Gestion de la Corrèze.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2023.

Le Maire,
Michel PLAZANET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil VINGT TROIS
Le 22 JUIN à 20 heures 30

Nombre de Conseillers en Exercice :	11
Présents : Pouvoirs	11
VOTANTS :	11

Le Conseil Municipal de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Michel PLAZANET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2023

PRÉSENTS : PLAZANET Michel, , NONY Claire, WARTTEL Jacques, LOFFICIAL Pierre, DESSENNE Michel, CHASSAGNE Serge, JABEAU Jean Claude, DUPUY Marie Françoise, LAVAUD STOTE Ghislaine, MOLLE Martin, DROUET Alexis.

SECRETÉIRE DE SÉANCE : DUPUY Marie Françoise

041-2023

POUR	Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE,
CONTRE	- Michel PLAZANET,,Alexis DROUET , Martin MOLLE -
ABST.	-----

OBJET : TRAVAUX DE CREUSEMENT DES TOMBES ET OUVERTURES DE CAVEAUX

Madame Claire NONY, Marie-adjointe, expose au conseil municipal que les travaux de fossoyage sont soumis à une habilitation pour le personnel exerçant cette fonction et nécessitent du matériel approprié.

Mme Claire NONY informe que les agréments des deux agents techniques sont caduques.

Considérant que les moyens humains et matériels ne permettent pas d'assumer ce service, elle propose de supprimer ce service.

Considérant que cette décision permettrait de garantir la sécurité des agents :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 3 voix contre :

- **DECIDE** de supprimer le service de fossoyage
- **DECIDE** de laisser aux familles le choix de l'entreprise de pompes funèbres.

Le Maire,
Michel PLAZANET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil VINGT TROIS
Le 22 JUIN à 20 heures 30

Nombre de Conseillers en Exercice :	11
Présents : Pouvoirs	11
VOTANTS :	11

Le Conseil Municipal de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Michel PLAZANET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2023

PRÉSENTS : PLAZANET Michel, , NONY Claire, WARTTEL Jacques, LOFFICIAL Pierre, DESSENNE Michel, CHASSAGNE Serge, JABEAU Jean Claude, DUPUY Marie Françoise, LAVAUD STOTE Ghislaine, MOLLE Martin, DROUET Alexis.

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : DUPUY Marie Françoise

039-2023

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Alexis DROUET, Martin MOLLE
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Le maire rappelle que conformément à l'article L313.1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le tableau des emplois adopté le 26 avril 2014

Vu la publication des listes d'aptitude d'accès à la promotion interne d'un agent administratif et d'un agent technique ;

Le Maire propose à l'assemblée délibérante

La création d'un poste **d'Attachée à temps complet**

La création d'un poste **d'Agent de maîtrise à temps complet**

A compter du **01 Août 2023**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** la création d'un poste d'attaché à temps complet et d'agent de maîtrise à temps complet
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.
- **AUTORISE** M le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire
Michel PLAZANET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil VINGT TROIS
Le 22 JUIN à 20 heures 30

Nombre de Conseillers en Exercice :	11
Présents : Pouvoirs	11
VOTANTS :	11

Le Conseil Municipal de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Michel PLAZANET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2023

PRÉSENTS : PLAZANET Michel, , NONY Claire, WARTTEL Jacques, LOFFICIAL Pierre, DESSENNE Michel, CHASSAGNE Serge, JABEAU Jean Claude, DUPUY Marie Françoise, LAVAUD STOTE Ghislaine, MOLLE Martin, DROUET Alexis.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DUPUY Marie Françoise

040-2023

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Alexis DROUET, Martin MOLLE
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : FERMETURE HEBDOMADAIRE DE LA MAIRIE

Madame Claire NONY maire-adjointe expose que pour faciliter le travail administratif de la secrétaire, il serait souhaitable de fermer l'accueil du public à la mairie une journée par semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de la fermeture hebdomadaire le **JEUDI à compter du 1^{ER} Septembre 2023**
- **PRECISE** que l'information des administrés se fera sur les sites de la commune et par voie de presse et d'affichage à la mairie.

Le Maire
Michel PLAZANET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil VINGT TROIS
Le 22 JUIN à 20 heures 30

Nombre de Conseillers en Exercice :	11
Présents : Pouvoirs	11
VOTANTS :	11

Le Conseil Municipal de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Michel PLAZANET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2023

PRÉSENTS : PLAZANET Michel, , NONY Claire, WARTTEL Jacques, LOFFICIAL Pierre, DESSENNE Michel, CHASSAGNE Serge, JABEAU Jean Claude, DUPUY Marie Françoise, LAVAUD STOTE Ghislaine, MOLLE Martin, DROUET Alexis.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DUPUY Marie Françoise

042-2023

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Alexis DROUET, Martin MOLLE
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : ENGAGEMENT DES TRAVAUX PREVUS PAR LA FDDE19 SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à la réunion de présentation de la FDDE19 le 20 Février 2023, la commune valide les travaux prévus afin de remplacer les ampoules des luminaires par des ampoules LED plus économiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de confirmer à la FDDE19 la participation de la commune de Condat sur Ganaveix au marché prévu

Le Maire
Michel PLAZANET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil VINGT TROIS
Le 22 JUIN à 20 heures 30

Nombre de Conseillers en Exercice :	11
Présents : Pouvoirs	11
VOTANTS :	11

Le Conseil Municipal de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Michel PLAZANET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2023

PRÉSENTS : PLAZANET Michel, , NONY Claire, WARTTEL Jacques, LOFFICIAL Pierre, DESSENNE Michel, CHASSAGNE Serge, JABEAU Jean Claude, DUPUY Marie Françoise, LAVAUD STOTE Ghislaine, MOLLE Martin, DROUET Alexis.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DUPUY Marie Françoise

043-2023

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Alexis DROUET, Martin MOLLE
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : CHOIX D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS

Publics concernés : élus locaux, collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Objet : modalités et critères de désignation des référents déontologues de l'élu local.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1^{er} juin 2023, à l'exception de l'article 2 qui entre en vigueur le dixième jour suivant la publication du texte.

Notice : l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale complète l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales et prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local défini par ce même article.

Le décret porte application de cette mesure et détermine à cette fin les modalités et les critères de désignation du référent déontologue de l'élu local. Il précise ses obligations et les moyens dont il peut disposer pour exercer ses missions.

Il abroge par ailleurs l'article R. 2573-8-1 du code général des collectivités territoriales, le montant des crédits d'heures applicables aux élus de Polynésie française étant défini par l'article D. 2573-8 existant.

Références : le décret, pris pour l'application l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction issue de l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, peut être consulté sur le site internet Légifrance à l'adresse suivante (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et par manque d'informations précises sur le sujet
DECIDE d'ajourner la délibération

Le Maire
Michel PLAZANET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil VINGT TROIS
Le 22 JUIN à 20 heures 30

Nombre de Conseillers en Exercice :	11
Présents : Pouvoirs	11
VOTANTS :	11

Le Conseil Municipal de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Michel PLAZANET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2023

PRÉSENTS : PLAZANET Michel, , NONY Claire, WARTTEL Jacques, LOFFICIAL Pierre, DESSENNE Michel, CHASSAGNE Serge, JABEAU Jean Claude, DUPUY Marie Françoise, LAVAUD STOTE Ghislaine, MOLLE Martin, DROUET Alexis.

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : DUPUY Marie Françoise

044-2023

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Alexis DROUET, Martin MOLLE
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COPTABLE M57 au 01 JANVIER 2024

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 01 janvier 2015 dans le cadre de la création de métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités locales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi

En matière de gestion pluriannuelle de crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programmes et d'autorisation d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif.

En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel)

En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de **CONDAT SUR GANA VEIX , son budget principal et ses budgets annexes.**

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au **01 janvier 2024**

Sur le rapport de M. le Maire,

VU

- L'article L212-29 du code général des collectivités territoriales
- L'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion de territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que :

- que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 01 janvier 2024
- que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

-AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de **CONDAT SUR GANA VEIX**

-AUTORISE M le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire
Michel PLAZANET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil VINGT TROIS
Le 22 JUIN à 20 heures 30

Nombre de Conseillers en Exercice :	11
Présents : Pouvoirs	11
VOTANTS :	11

Le Conseil Municipal de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Michel PLAZANET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2023

PRÉSENTS : PLAZANET Michel, , NONY Claire, WARTTEL Jacques, LOFFICIAL Pierre, DESSENNE Michel, CHASSAGNE Serge, JABEAU Jean Claude, DUPUY Marie Françoise, LAVAUD STOTE Ghislaine, MOLLE Martin, DROUET Alexis.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DUPUY Marie Françoise

046-2023

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Alexis DROUET, Martin MOLLE
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT DES ELEVES DU RPI CONDAT /EYBURIE A LA PISCINE D'UZERCHE / EXERCICE 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que comme chaque année la Commune d'UZERCHE ouvra sa piscine dès le mois de juin afin de permettre aux élèves du RPI CONDAT SUR GANAVEIX/EYBURIE d'y effectuer leurs cours d'éducation physique et sportive sous la surveillance d'un maître-nageur sauveteur recruté par la commune. Dans ce cadre , les frais de transports par bus sont pris en charge à part égale par les 2 communes

Les frais de la société de transports FAURE se montent à la somme de 1440€ soit pour chaque commune la somme de 720€.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler cette somme pour la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX

Le Maire
Michel PLAZANET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil VINGT TROIS
Le 22 JUIN à 20 heures 30

Nombre de Conseillers en Exercice :	11
Présents : Pouvoirs	11
VOTANTS :	11

Le Conseil Municipal de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Michel PLAZANET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2023

PRÉSENTS : PLAZANET Michel, , NONY Claire, WARTTEL Jacques, LOFFICIAL Pierre, DESSENNE Michel, CHASSAGNE Serge, JABEAU Jean Claude, DUPUY Marie Françoise, LAVAUD STOTE Ghislaine, MOLLE Martin, DROUET Alexis.

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : DUPUY Marie Françoise

045-2023

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Alexis DROUET, Martin MOLLE
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE D'UZERCHE / EXERCICE 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que comme chaque année la Commune d'UZERCHE ouvra sa piscine dès le mois de juin afin de permettre aux élèves du collège Gaucelm Faydit et de l'école primaire de CONDAT SUR GANAVEIX d'y effectuer leurs cours d'éducation physique et sportive sous la surveillance d'un maître-nageur sauveteur recruté par la commune.

Dans ce cadre une participation de 15 euros par élève est demandée aux communes au prorata des élèves inscrits.

Soit pour 2023 : 21 élèves du collège et 21 élèves du primaire pour un montant de 15€ x 42 = 630€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la ville d'UZERCHE sachant que le nombre d'élèves inscrits est de 42 pour la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX
- **DIT** que la somme due sera réglée à la Ville d'UZERCHE à réception d'un avis de sommes à payer

Le Maire
Michel PLAZANET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil VINGT TROIS
Le 22 JUIN à 20 heures 30

Nombre de Conseillers en Exercice :	11
Présents : Pouvoirs	11
VOTANTS :	11

Le Conseil Municipal de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Michel PLAZANET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2023

PRÉSENTS : PLAZANET Michel, , NONY Claire, WARTTEL Jacques, LOFFICIAL Pierre, DESSENNE Michel, CHASSAGNE Serge, JABEAU Jean Claude, DUPUY Marie Françoise, LAVAUD STOTE Ghislaine, MOLLE Martin, DROUET Alexis.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DUPUY Marie Françoise

047-2023

POUR	
CONTRE	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Alexis DROUET, Martin MOLLE
ABST.	-----

OBJET : SIGNATURE DE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA SOCIÉTÉ ENEDIS

Le maire expose que la société ENEDIS dont le siège social est TOUR ENEDIS 34 PLACE DES COROLLES 92079 PARIS LA DEFENSE CEDEX, représentée par M. Bruno Martini, souhaite signer avec la commune de CONDAT SUR GANAVEIX une convention de servitude nécessaire au passage d'une ligne souterraine de 20.000 volts. Cette servitude concerne les parcelles AX 260 (chemin de la lagune) et AX 262 (les prés d'en bas).

Après examen des plans et du tracé prévu

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **REFUSE** le tracé prévu par ENEDIS
- **MANDATE** le maire pour contacter la société ENEDIS pour une réunion avec la commission communale des Travaux pour revoir le tracé.

Le Maire
Michel PLAZANET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil VINGT TROIS
Le 22 JUIN à 20 heures 30

Nombre de Conseillers en Exercice :	11
Présents : Pouvoirs	11
VOTANTS :	11

Le Conseil Municipal de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Michel PLAZANET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2023

PRÉSENTS : PLAZANET Michel, , NONY Claire, WARTEL Jacques, LOFFICIAL Pierre, DESSENNE Michel, CHASSAGNE Serge, JABEAU Jean Claude, DUPUY Marie Françoise, LAVAUD STOTE Ghislaine, MOLLE Martin, DROUET Alexis.

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : DUPUY Marie Françoise

048-2023

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Alexis DROUET, Martin MOLLE
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME 2023

Jacques WARTEL Adjoint aux travaux présente les devis des trois entreprises sollicitées pour les travaux de voirie prévus en 2023 investissement et fonctionnement et donne lecture du choix effectué par la commission des travaux :

A savoir :

- SPIE BATIGNOLLES..... 87 046.40 € HT
- SIORAT..... 91 327.25 € HT
- TP LASCAUX 79 324.75 € HT

La commission des travaux a retenu l'entreprise LASCAUX.

Au vu des crédits prévus au budget primitif 2023, ces travaux seront réalisés en deux phases.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jacques WARTEL et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ATTRIBUE** les travaux de voirie programme investissent 2023 à l'Entreprise **LASCAUX TP** sise à LUBERSAC
 - Travaux de voirie « L'Hort » 18 395.50 € HT
 - Travaux de voirie « impasse des pacages « 8 112.75 € HT
 - Travaux de voirie « Route de Lavalade » partie 1 - phase 1 7 965.50 € HT
 - Travaux de voirie « Route de Lavalade » partie2- phase 1..... 2 335.00 € HT
 - Travaux de voirie « chemin de la Geneste » 17 766.00 € HT

Soit un total HT de 54 574.75 € HT
TVA 20 % 10 914.95 €

TOTAL INVESTISSEMENT **65 489.70 € TTC**

- **ATTRIBUE** les travaux d'entretien de voirie 2023 à l'Entreprise **NEOVIA SOLUTIONS** sise à LE PLESSIS PATE :

Réparation de voirie par technique d'enrobé projeté à l'émulsion de bitume sur les voies communales ci-dessous :

« route de la Tuilerie », « route de la Fond Vergeas », « route de la Peytourie », « route de Faugeras et chemin de la Laye »

Soit un total de 18 250.00 € HT
TVA 20 % 3 650.00 €

TOTAL FONCTIONNEMENT **21 900.00 TTC**

- **DIT** que les travaux seront subventionnés à hauteur de 14 000 € par le conseil Départemental dans le cadre de l'enveloppe annuelle.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision

Le Maire
Michel PLAZANET

QUESTIONS DIVERSES

- Il est demandé l'achat de 2 panneaux de signalisation FAUCHAGE pour la mise en sécurité des agents techniques. (remarque émise par le formateur lors de la formation CACES)
- Suite à la demande de certains riverains, il est demandé au Maire de prendre un arrêté de limitation de vitesse à 50km/h et d'installer les panneaux correspondants au lieu-dit la Chassagne ; après discussion, le conseil émet une opinion favorable par 8 voix contre 3.
- Suite au courrier envoyé à la mairie par Mme TILLY gérante du multi-services de Condat concernant l'installation d'une cuisine professionnelle, le conseil prend acte de sa demande et lui fera une réponse.
- Michel DESSENNE adjoint suite à la réunion du conseil d'école de Condat le 13 juin, demande une réunion d'étude sur une modification éventuelle de tarif de cantine.
- Concernant la fabrication d'un escalier en bois pour l'estrade de la salle polyvalente, un devis a été fourni d'un montant de 1404€ TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 45.